



Collège H. Dheurle

## LES SERVICES EN LIGNE DU COLLÈGE

### ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET- RUBRIQUE TÉLÉSERVICES

#### NOTE EXPLICATIVE

Chaque parent, sauf exception, est représentant légal de son enfant. Seuls les parents, et uniquement eux, peuvent bénéficier des services en ligne proposés par le collège.

Ces services vous permettent de :

- Consulter les notes déposées par les professeurs (**ATTENTION** : la date de saisie n'est pas nécessairement la date de l'évaluation mais celle de sa publication sur le site) ;
- Inscrire votre enfant dans un lycée après son année de 3<sup>ème</sup> et la décision d'orientation du chef d'établissement (disponible à partir de mai 2017) ;
- Demander une bourse de collège ;
- Payer en ligne (par carte bancaire) vos factures (prochainement disponible) ;
- Consulter les absences, retards, punitions ;
- Consulter le livre scolaire unique (prochainement disponible).

Pour accéder à ces services, vous devez dans les 3 mois, vous munir du courrier adressé par le collège qui fait mention de votre identifiant et du mot de passe. Mot de passe provisoire que vous devez changer lors de la 1<sup>ère</sup> connexion.

**ATTENTION** : un courrier séparé et donc un identifiant par enfant et par responsable

**RAPPEL** : vous devez impérativement vous connecter au moins une fois (dans les 3 mois) pour valider votre inscription à ces « Téléservices ».

**ATTENTION** : Le collège n'enverra plus les bulletins trimestriels par la poste. Toutes les informations relatives à l'évaluation de la scolarité de votre enfant seront disponibles dans le livret scolaire unique consultable et téléchargeable à tous moments.

Le 7 octobre 2016

Le Principal